

Enregistrements internationaux de marques : L'Asie marque la reprise

En 2009, affectés par la crise financière mondiale, les dépôts de demandes d'enregistrement international de marques avaient diminué de façon significative (-16%). L'année 2010 marque la reprise, avec une tendance à la démarcation pour le continent asiatique.

En peloton de tête figurent la République de Corée et la Chine, lesquelles se distinguent nettement des autres déposants utilisateurs du Système d'enregistrement international de marques (« Système de Madrid ») par une hausse de 42% des dépôts par rapport à l'année passée.

Parmi les 20 premiers déposants en termes de volume, on relève deux sociétés chinoises.

Loin d'être des cas d'école, elles sont révélatrices de la volonté de conquête de marchés étrangers par les sociétés chinoises. La Chine se trouve en effet au 7^e rang des parties contractantes déposant le plus, démontrant, s'il en était besoin, la prise de conscience de l'intérêt de la protection des marques dans le jeu de la compétition internationale. Elle surpasse ainsi en nombre de dépôts ses concurrents régionaux traditionnels que sont le Japon (9^e), la République de Corée (17^e), Singapour (27^e) et le Vietnam (39^e).

L'ouverture du marché asiatique se traduit aujourd'hui par des dépôts toujours plus nombreux sur l'ensemble des régions d'Asie. La Chine remporte à nouveau la première place des parties contractantes les plus désignées au sein du Système de Madrid.

Rappelons que le Système de Madrid permet au propriétaire d'une marque nationale ou communautaire d'étendre la protection de son titre, dans tout ou partie, des pays membres (85), en présentant une seule demande, rédigée en une seule langue et déposée auprès d'un seul Office.

Source : Communiqué de Presse N°PR/2011/685 - OMPI

Par Philippe Rodhain
Conseil en Propriété Industrielle

Date : Avril 2011